ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE
(Articles 2292 et 2098 du Code Civil)

Ce document doit *obligatoirement* être établi par une personne solvable domiciliée dans un pays membre de l'Union Européenne.

IMPORTANT : joindre une photocopie de la carte d'identité du cautionneur, la photocopie d'une quittance EDF récente au nom et prénom du cautionneur et la photocopie de la dernière fiche de salaire du cautionneur (ou à défaut un justificatif de ressources délivré par son employeur ou l'organisme qui les lui verse).

Je soussigné(e) Nom et Prénom.....

Date et lieu de naissance …….

Adresse.....

.....

Profession ou emploi .....

Nom et adresse de l'employeur .....

.....

déclare me porter caution solidaire de :
NOM et prénom du locataire : .....

pour la durée du contrat de location ci-annexé, soit jusqu'au ……..……. et m'engage à ce titre au profit du bailleur qui accepte, à satisfaire à toutes les obligations du locataire, sans bénéfice de discussion pour le paiement :

- des loyers et charges,
- des dégradations réparations locatives,
- et des éventuels frais de procédure.

Montant du loyer mensuel TTC (en lettres) …… euros
dans la limite de (somme en toutes lettres) …….…..euros **

MENTION A RECOPIER INTEGRALEMENT PAR LE SIGNATAIRE, DE SA MAIN :

"Je me porte caution solidaire jusqu'à la date du ……..*dans la limite de ……..** euros, pour le paiement du loyer mensuel toutes charges comprises s'élevant à ce jour à …….……. ** euros, révisable chaque année selon les conditions inscrites dans le bail et dont j'ai pris connaissance, ainsi que des dégradations et réparations locatives, et éventuels frais de procédure, ces obligations résultant du contrat de location dont j'ai reçu un exemplaire. Je confirme avoir pleinement enregistré la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées. Ainsi, j'ai pleinement conscience que cet acte m'engage jusqu'au ……..* et que je ne peux ni me désister, ni renoncer à mon engagement avant cette date. "

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à……..….le…….
SIGNATURE DU CAUTIONNEUR

* Date correspondant au terme du contrat.
** Somme égale à n fois le montant du loyer mensuel charges comprises (n représentant le nombre de mois de location prévus dans le contrat). Cette somme est un montant plafond. C'est la dette réelle de l'étudiant qui sera due par le cautionneur, si l'étudiant ne l'a pas acquittée.

Toute personne qui se rend coupable du délit de fausse signature tombe sous le coup de l'article 441-1 du Nouveau Code Pénal.